

Prix du porc. La Cooperl demande une réforme du Marché de Plérin

À la veille de la table ronde de la filière porcine prévue lundi au ministère de l'Agriculture, la Cooperl, absente, avec Bigard, des trois dernières séances de cotation au Marché du porc breton, demande, dans un communiqué, « le retour à un prix de marché libre ».

Il n'y a pas eu de cotation vendredi au MPB de Plérin, comme lundi et jeudi.

Si lundi et jeudi dernier, ainsi qu'exceptionnellement vendredi, il n'y a pas eu de cotations au Marché du porc breton (MPB) de Plérin (Côtes-d'Armor), c'est parce que la Cooperl et Bigard ont refusé d'acheter au prix revalorisé sous l'égide du gouvernement, en l'occurrence 1,40 euro le kilo. Saisi par l'urgence, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a décidé d'organiser demain, lundi, une table ronde de la filière porcine. C'est dans ce contexte que la Cooperl a diffusé hier, 15 août, un communi-



Photo Claude Prigent

**Que faire
des invendus ?
et à quel prix ?**

qué dans lequel la coopérative explique qu'elle « souhaite le retour à un prix de marché libre ». Selon elle, « un système de cotation est pertinent et libre s'il permet d'atteindre le prix d'équilibre entre une offre (les porcs proposés par les groupements de producteurs vendeurs) et une demande (les porcs achetés par les abatteurs) ». Et de justifier que « s'entendre pour imposer un prix plancher génère un risque perpétuel de " revente à perte " pour les abatteurs qui, en aval, sont exposés à une

concurrence européenne pure et parfaite ».

La fin du prix de retrait

En conséquence, et « en pratique », la Cooperl dit souhaiter « la modernisation des règles de fonctionnement du Marché du porc de Plérin ; à savoir : la suppression de l'imposition d'une " barre de retrait " (c'est-à-dire d'un prix en deçà duquel aucune vente ne doit se faire) et la " vente forcée " aux abatteurs en fin de séance de tous les volumes présentés et " invendus " (c'est-à-dire ceux que les abatteurs n'ont pas pu acheter faute de débouchés) ».

La coopérative conclut en invitant les dirigeants du MPB et les représentants de ses adhérents à « entendre enfin ces doléances » et à « moderniser au plus vite la cotation », tout en appelant Stéphane Le Foll à « les y aider ».

Un ministre qui, par ailleurs, rencontrera mardi prochain les dirigeants de Coop de France et de la Cooperl. Laquelle annonce qu'elle demandera « des mesures concrètes et urgentes visant à abolir les distorsions de concurrence intra-européennes qui minent depuis des années la filière porcine ainsi que des pans entiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ».